

Infos communales Saint-Médard-en-Forez

Compte-rendu du Conseil Municipal du Vendredi 28 mai 2021

Etaient présents :

Sébastien DESHAYES - Valérie DA FONTE – Anthony TISSEUR – Laure SIRGUEY
Valérie AUBRY – Cédric BECKER - Céline BLONDEAU – Marc BOUTEILLE
Claudine FARGIER - Michel FAURE - Valentino GOFFART - Yves LAURANSON
Françoise MERLLIE - Cédric NICLOU – Sophie THIVILLIER

A l'ordre du jour :

- Mise en révision du PLU
- Personnel communal : Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade
- Adhésion à la compétence optionnelle du SIEL-TE-LOIRE : EPAT « Etude Prospective d'Aménagement du Territoire »
- Création d'un Conseil Municipal d'Enfants, CME
- Adressage : changement du nom de la Route de Chevières
- Tarif des encarts publicitaires pour le bulletin communal 2021
- Organisation du temps scolaire rentrée 2021
- Première délibération modificative
- Indemnité de confection des documents budgétaires allouée au comptable du Trésor Public
- Questions diverses



illiwap, c'est l'appli :

SANS INSCRIPTION

Pas d'email, pas de
téléphone, aucune
coordonnée, pas de fichier

GRATUITE

Téléchargement gratuit et
sans engagement



Dimanche 20 juin 2021 de 8 à 18 heures

- Elections régionales et départementales – Premier tour

Samedi 26 juin 2021

- Troupe Théâtre Quiproquo : spectacle de fin d'année

Dimanche 27 juin 2021 de 8 à 18 heures

- Elections régionales et départementales – Second tour

Vendredi 2 juillet 2021 à 19 heures

- Conseil municipal

Vendredi 10 septembre 2021 à 19 heures

- Conseil municipal

Vendredi 5 novembre 2021 à 19 heures

- Conseil municipal

Dimanche 7 novembre 2021 à 10 heures

- Commémoration du 11 novembre

Vendredi 10 décembre 2021 à 19 heures

- Conseil municipal



Mise en révision du PLU

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, présente les raisons de la révision du PLU sans oublier les objectifs communaux et notamment celui de lutter contre l'étalement urbain, de permettre la réhabilitation des logements vacants, de prendre en compte l'ensemble des problématiques environnementales, de prendre en compte les mobilités douces (chemin piétonnier), d'assurer l'équilibre entre le développement résidentiel de la commune et la préservation des espaces naturels et agricoles...



Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à **l'unanimité de prescrire la révision du PLU.**

Personnel communal : Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Nadine ESCOT, secrétaire générale, précise au conseil municipal qu'il appartient désormais à l'équipe municipale de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. Le taux proposé est de 100 % pour l'ensemble des cadres d'emplois et des grades concernés pour la procédure d'avancement de grade pour la collectivité.

Le conseil municipal adopte à **l'unanimité ce taux de 100%.**

Adhésion à la compétence optionnelle du SIEL-TE LOIRE : EPAT « Etude Prospective d'Aménagement du Territoire »

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, rappelle au conseil municipal que depuis janvier 2009, les raccordements électriques liés aux Autorisations d'Urbanisme sont à la charge de la collectivité. Le SIEL-TE LOIRE est en mesure de proposer dans ce cadre, l'activité complémentaire « Etude Prospective d'Aménagement du Territoire » (E.P.A.T.), afin d'assister techniquement les collectivités dans leurs dossiers « réseaux » et ainsi évaluer, anticiper et optimiser la mise en place des réseaux secs.

Cette compétence est composée de la manière suivante :

-  Analyse du réseau d'infrastructure de télécommunication dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme. **Service gratuit.** Il est en effet important de pouvoir anticiper la réalisation des infrastructures de télécommunication en lien avec le déploiement de la Fibre Optique et le raccordement des futures constructions.
-  Option 1 : Etude de pré-aménagement d'un quartier, d'une zone (coût : 750 euros l'étude)
-  Option 2 : Accompagnement de la commune dans l'élaboration ou la révision de son PLU (1 100 euros l'étude).

Concernant ces deux options, les études ne sont réalisées et facturées que sur demande expresse de la commune.

Le conseil municipal approuve à **l'unanimité l'adhésion à cette compétence.**

Création d'un Conseil Municipal des Enfants - CME

Valérie DA FONTE, première adjointe, rappelle au conseil municipal que la création d'un Conseil Municipal d'Enfants était inscrite sur le plan de campagne électoral pour initier les enfants à la vie de leur village. Elle présente une définition du CME, son rôle, son fonctionnement en insistant que ce projet, qui a pour volonté de dynamiser la vie locale, ne peut se faire sans un partenariat entre l'école et la municipalité. Elle informe le conseil municipal que le CME sera accompagné par trois élues, à savoir **Claudine FARGIER, Sophie THIVILLIER et Valérie DA FONTE**.



Les enfants non scolarisés à l'école de Saint-Médard, qui seront en CE2 et en CM à la rentrée de septembre 2021, devront se faire connaître en mairie.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la création du CME.

Adressage : changement du nom de la Route de Chevrières

Anthony TISSEUR, deuxième adjoint, rappelle au conseil municipal les problématiques rencontrées par les riverains de la Route de Chevrières (secours, poste...) par sa dénomination qui est commune à la ville de Saint-Galmier.

Il a été proposé par la commission de changer le nom de cette rue reliant le carrefour de la RD / ZA de Sagnelonge à l'entrée du village (Chemin du Tinchon – Rue de Bellevue – Rue de l'Ecole).

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la dénomination « **Route des champs fleuris** » à la place de « Route de Chevrières ».

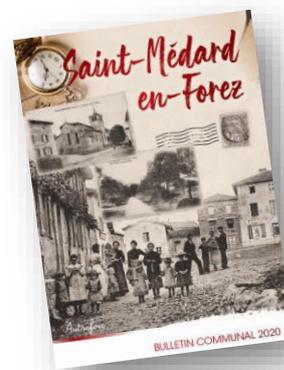


Tarif des encarts publicitaires pour le bulletin communal 2021

Valérie DA FONTE, première adjointe, rappelle au conseil municipal la gratuité des encarts publicitaires pour les artisans et commerçants de la commune, pour le bulletin municipal de l'année dernière, suite à la pandémie.

Aussi, cette année, et comme toutes les bonnes choses ont une fin, l'élue propose de conserver les mêmes tarifs que les années précédentes à savoir 200 euros la ½ page, 140 euros le ¼ de page et 80 euros le ⅙ de page pour les personnes extérieures, et demi-tarif pour les artisans et commerçants du village.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces tarifs des encarts publicitaires.



Organisation du temps scolaire rentrée 2021

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, indique qu'afin de préparer la rentrée scolaire 2021, les horaires des écoles doivent être arrêtés au regard des articles D.521-10 et suivants du code de l'éducation. Il rappelle qu'une dérogation pour notre école avait été accordée en 2017-2018 pour 3 ans comme suit :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin	8h30-11h45	8h30-11h45	/	8h30-11h45	8h30-11h45
Après-midi	13h30-16h15	13h30-16h15	/	13h30-16h15	13h30-16h15

Or la dérogation arrive à son terme en cette fin d'année scolaire. Il convient donc de demander une nouvelle dérogation pour la période 2021 – 2024.

Le conseil d'école, lors de son conseil extraordinaire, en date du 21/05/2021, a émis un avis favorable pour maintenir l'organisation actuelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité, de demander une dérogation à l'inspecteur d'académie pour la reconduction des horaires actuels pour une période de 3 ans à compter de la rentrée scolaire 2021/2022**, comme précisés dans le tableau ci-dessus.

PREMIERE DELIBERATION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, informe les conseillers de la nécessité de revoir les crédits votés au budget primitif communal afin que tous les postes de dépenses et recettes soient à l'équilibre, un simple jeu d'écriture. Voici le tableau récapitulatif des nouveaux crédits à voter en recettes en section fonctionnement et en dépenses en section investissement :

		SECTION INVESTISSEMENT		
CHAPITRE	ARTICLE	INTITULE	DEPENSES	RECETTES
23	2313	Opération 98 - Restauration du patrimoine Mur Cimetière	6 271 €	
40	2312	Opération 98 - Restauration du patrimoine Mur Cimetière	-6 271 €	
TOTAL DEPENSES			0 €	

INDEMNITE DE CONFECTION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES ALLOUEE AU COMPTABLE PUBLIC POUR 2021

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, informe que depuis le 1^{er} janvier 2020, les collectivités territoriales ne versent plus d'indemnités dites de conseil à leurs comptables assignataires. En revanche, l'arrêté du 16 septembre 1983 instituant les indemnités dites de confection des documents budgétaires n'a pas été abrogé et continue donc de porter ses effets. Il est donc nécessaire que le conseil municipal délibère pour accorder ou non cette indemnité à notre comptable public, M. David CHAULET, pour l'année 2021. L'indemnité s'élève à la somme de 45.73 € bruts annuels.

Le Conseil municipal, décide **à l'unanimité, d'accorder l'indemnité dite de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 euros.**

CREATION D'UNE SALLE D'ARCHIVES DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA CCFE

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, a demandé en début de séance d'adjoindre le point suivant à l'ordre du jour : « Création d'une salle d'archives – Demande de fonds de concours auprès de la CCFE ». Le conseil municipal a accepté à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, informe le conseil municipal que la Communauté de Communes de Forez-Est a délibéré pour la création d'un fonds de concours aux communes pour les travaux de rénovation énergétique sur un équipement. Il rappelle qu'actuellement, les archives sont stockées dans plusieurs locaux devenus trop exigus, une salle sera créée pour l'ensemble des archives de la mairie. Ce nouveau local se situera place du Porche en lieu et place du grenier du bâtiment communal. Ce local sera aménagé de la façon suivante avec doublage des murs (isolation et placoplâtre), isolant et plancher en stratifié au sol (surface 64m²), remise aux normes de l'électricité et installation de prises Ethernet, plafonds en placoplâtre avec système d'éclairage incorporé (spots), murs peints, création de rayonnage. L'isolation complète, murs et toit, va être refaite à neuf, ce projet s'inscrit donc dans le cadre d'une rénovation énergétique. Le premier magistrat propose aux conseillers de solliciter un fonds de concours d'un montant de 3 000 € auprès de CCFE et présente le détail du coût des travaux :

SALLE DES ARCHIVES - COÛT TOTAL TRAVAUX		HT	TTC
NFCG ELEC	ELECTRICITE	2 942,97 €	3 237,27 €
ALEX LAVERROUX	ISOLATION PLATRERIE PEINTURE	11 883,23 €	14 259,88 €
CT MENUISERIE	MENUISERIES	7 297,62 €	8 757,14 €
TOTAL		22 123,82 €	26 254,29 €

Le conseil accepte à l'unanimité cette demande de fonds de concours auprès de la CCFE.

QUESTIONS DIVERSES

Comité de pilotage pépinière d'artisans

La première réunion concernant le projet de pépinière d'artisans aura lieu ce 10 juin. Pour rappel, cette idée est partie d'un constat d'administrés, qu'il y avait des talents, des pépites cachées, des savoir-faire à valoriser, à savoir savonnerie, tapisserie, scrapbooking, couture... sur notre commune. Le but serait de créer une pépinière d'artisanat, espace de « vente » partagé avec un vendeur tournant, des espaces dédiés à certaines activités...

Groupe de travail : Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, Valérie DA FONTE, Valérie AUBRY et Sophie THIVILLIER, sans oublier les administrés, à l'origine de cette idée.

Visite de Monsieur le Sous-Préfet :

Nous avons eu le plaisir d'accueillir Monsieur le Sous-Préfet sur notre commune, le samedi 29 mai après-midi.

SAINT-MÉDARD-EN-FOREZ

Les projets de la commune présentés au sous-préfet Loïc Armand



Loïc Armand, sous-préfet de la Loire (4^e en partant de la gauche) rencontre les élus de Saint-Médard, avec le Maire, Sébastien Deshayes (3^e en partant de la droite). Photo Progrès/Laura DA FONTE

Samedi 29 mai, le maire, Sébastien Deshayes et son équipe ont accueilli Loïc Armand, sous-préfet de la Loire. Une belle occasion pour le premier magistrat de la commune de présenter les projets de Saint-Médard, à savoir la construction d'un nouveau centre technique, d'une nouvelle bibliothèque, la révision du PLU, la rénovation du cimetière... C'était l'occasion également de parcourir le village, avec une visite guidée du château par Matthieu Charasse, celle de l'église par Jean-Paul Thollot, sans oublier la visite de la retenue collinaire chez Frédéric Perret et d'une méthanisation agricole de Robin et Sylvain Forissier, Ludovic France et Patrice Bouchut. Un après-midi riche en découvertes, en questions, en partage de connaissances, placée sous le signe de la convivialité.



Troupe de théâtre : Quiproquo

La troupe de Saint-Médard, Quiproquo, orchestrée par Yvette CHOLLET va faire son spectacle le samedi 26 juin, à la salle d'animation. La troupe est composée de 5 enfants : Maëlle, Romane, Adèle, Gabin et Andréa et de 7 adolescents : Margot, Juliette, Eva, Clémence, Rose, Zia et Marek.

A noter que la troupe cherche un banc (style banc public) pour le décor, un costume de Pierrot, une paire de bottines ou bottes pointure 37. [Se faire connaître en mairie.](#)

ADMR : Recherche de bénévoles

L'association ADMR d'aide à la personne de CHAZELLES-SUR-LYON intervient sur votre commune et a besoin d'étoffer son équipe de bénévoles.

Vous avez le goût de l'entraide, le sens de l'accueil, ou encore des qualités d'organisation et d'animation ?

Venez nous rejoindre ! Il y a forcément une mission qui vous ressemble.

RENCONTRONS-NOUS POUR EN PARLER



Informations au : 04 77 29 06 45

cldenis@fed42.admr.org

Restaurant La Cocotte des Envies

Le Restaurant « La Cocotte des Envies » a, pour notre plus grand bonheur, rouvert ses portes. **Le restaurant sera ouvert tous les midis, sauf le mercredi ainsi que le, mardi, jeudi, vendredi et samedi soir, sur le mois de juin.**

Le dernier service de Béatrice Barjot aura lieu le dimanche 27 juin midi. Ensuite, Béatrice invite sa clientèle et amis pour un dernier « au revoir » le samedi 3 juillet à partir de 15 heures, jusque tard dans la nuit.



A noter que la municipalité depuis juin 2020, a soutenu Béatrice BARJOT dans la recherche d'éventuels repreneurs. La mairie a écrit à Jean-Pierre PERNAUT pour que l'annonce paraisse dans SOS VILLAGES, elle a écrit également à Philippe ETCHEBEST, sans oublier tous les appels téléphoniques à différents contacts. **En tout état de cause, Saint-Médard conservera son restaurant sur la place du village.**

INFOS COMMUNALES & DIVERSES

Illiwap

N'oubliez pas l'application Illiwap financée par la CCFE. Cette dernière est gratuite pour les administrés et permet de suivre l'actualité de Saint-Médard en temps réel.

Evènements, réunions, fête de village, incidents, coupure d'eau ou d'électricité, alerte météo, consignes sanitaires..., recevez toutes les infos de la commune directement sur votre téléphone en seulement 3 étapes :

1. Téléchargez l'application illiwap sur votre Google Play (Android) ou sur votre AppStore (iOS)
2. Entrez manuellement le nom de la commune dans la barre de recherche de votre application ou le Code Postal
3. Cliquez sur le bouton SUIVRE pour vous abonner à l'actualité de la commune et recevez les notifications par téléphone. Tous les messages que vous recevez seront disponibles dans le fil d'actualité de votre application pendant 30 jours.



Fermeture exceptionnelle de la mairie

La mairie sera fermée exceptionnellement le mardi 8 juin, le mardi 15 juin, le mardi 22 juin et le mardi 29 juin.

Mairie de Saint-Médard-en-Forez

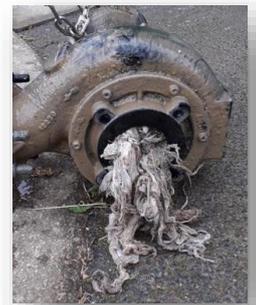
Site internet : <http://saintmedardenforez.free.fr/>

Email : mairie@saintmedardenforez.fr

Tél : 04 77 94 05 21

Les lingettes jetables, véritable cauchemar pour les stations d'épuration

La situation est loin d'être anecdotique. Beaucoup de personnes mal éduquées jettent encore toutes sortes de déchets comme les lingettes, du coton ou des serviettes hygiéniques dans les cuvettes de leurs toilettes. Un comportement particulièrement néfaste pour l'environnement, nuisible également pour les nombreuses stations d'épuration qui doivent gérer l'arrivée de ces détritrus parmi les eaux usées.



5 000 euros, c'est le coût de réparation des deux pompes du Tinchon.

Aujourd'hui, tous les administrés paient.

Demain, ce seront les vrais coupables !

En effet, la commune va réaliser une enquête de réseaux (ITV : Inspection Télévisuelle) pour déterminer l'origine du problème et mettre en cause les personnes qui jettent des lingettes dans leur toilette.



Ne jetez pas vos mégots dans les bouches d'égout car c'est ici que commence la mer !

Route du Guillarme : Rappel du code la route !

Les règles de circulation imposées par les panneaux d'entrée d'agglomération

Lorsqu'un usager de la route circule dans une agglomération, il doit impérativement suivre un certain nombre de règles spécifiques à ce type de route. Le panneau d'entrée d'agglomération limite notamment la vitesse maximale autorisée à **50 km/h par défaut**, et interdit l'usage des **avertisseurs sonores** sauf en cas de danger immédiat.



Containers enterrés, pourquoi ?



Agents	Equipage par camion
<ul style="list-style-type: none"> ∨ Manipulation des bacs ∨ Travail en extérieur ∨ Contact avec les déchets ↗ Semi-automatisation de la collecte ↗ Moins de risques d'accident de travail 	↗ 1 personne au lieu de 2 personnes
Temps moyen de collecte	Bonus
660 litres en 2 minutes avec le porte-à-porte Contre 3 750 litres avec les containers enterrés.	Collecte spécifique en porte-à-porte pour les personnes âgées identifiées sur la commune
Amélioration en continu	
Entretien et nettoyage réguliers des points de proximité Un meilleur tri des déchets Des bacs accessibles 7j/7 De meilleures conditions de travail pour les agents	Consommation de carburant pour un camion de collecte : 82l/100km pour un camion porte-à-porte et 72l/100km pour le camion du point de proximité



TRIER SES DÉCHETS
UN ENJEU POUR NOS ENFANTS !

Vaccination Covid 19



Pour moi et ceux que j'aime, je n'hésite pas, je me vaccine !

CENTRE DE VACCINATION DE FEURS
SALLE DE L'EDEN, PLACE DE LA BOATERIE

POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS GRATUITEMENT

09 70 77 17 10 ou sur **Doctolib**

Déchèterie de Chazelles-sur-Lyon

DÉCHÈTERIE DE CHAZELLES-SUR-LYON

Ouverture de votre nouvelle déchèterie le 1^{er} juillet 2021 !

NOUVEAU : ACCÈS À LA DÉCHÈTERIE PAR LECTURE DES PLAQUES D'IMMATRICULATION

Très prochainement, l'accès à la déchèterie de Chazelles-sur-Lyon se fera uniquement par lecture de la plaque d'immatriculation de votre véhicule.

Vous devrez donc obligatoirement faire une demande d'inscription par internet sur www.forez-est.fr

En cas de non-respect des éléments déclarés, les agents d'accueil pourront refuser l'accès du véhicule sur le site.



Pourquoi ce dispositif ?

Car votre déchèterie a fait peau neuve et se modernise ! Ce nouveau procédé va permettre :

- D'assurer un accès plus fluide aux usagers
- D'éviter un usage abusif de la déchèterie par les résidents de communes ne contribuant pas au financement du service.

L'inscription sur internet est obligatoire !

Pour qui ?

Pour toutes les personnes voulant accéder à la déchèterie de Chazelles-sur-Lyon, particuliers et professionnels.

L'inscription sur internet est obligatoire !

Comment faire ?

► En remplissant le formulaire en ligne sur : www.forez-est.fr

► Pièces à fournir :

- 1 - Carte grise du véhicule ;
- 2 - Justificatif de domicile ;
- 3 - Carte d'identité.



► Un mail vous confirmera votre inscription (sous 72h ouvrés) : vous pourrez alors vous rendre à la déchèterie.

- ✓ Pensez à anticiper, votre inscription sera prise en compte sous 72 heures ouvré !
- ✓ Il ne sera pas nécessaire d'effectuer de nouvelle demande lors de vos prochaines visites,
- ✓ Vous pouvez inscrire jusqu'à 3 véhicules différents,
- ✓ Vos identifiants (reçu sous 72h après votre inscription) vous permettront de vous connecter à votre espace pour avoir accès à vos informations et inscrire ou modifier vos véhicules.

Quand ?

Inscriptions dès à présent !

► Le 1^{er} septembre 2021, vous ne pourrez plus accéder à la déchèterie si vous n'avez pas fait cette démarche



FOREZ. EST
communauté de communes

Service Déchets
ZA de Bois Vert I - 185 chemin du Renouveau
42110 Épercieux-Saint-Paul
Tél. | 04 77 28 29 38

www.forez-est.fr

INFOS DIVERSES

Réouverture des bureaux d'information touristique

- ✚ **Bureau de Chazelles-sur-Lyon** : Lundi : 14h/18h - Mardi au vendredi : 9h/12h - 14h/18h
- ✚ **Bureau de Feurs** : Lundi : 14h/18h - Mardi au vendredi : 9h/12h - 14h/18h - Samedi : 9h/12h
- ✚ **Bureau de Montrond-les-Bains** : Lundi : 14h/18h - Mardi au vendredi : 9h/12h - 14h/18h (A partir du 12/06 : Samedi : 14h/18h)
- ✚ **Bureau de Panissières** : Lundi : 14h/18h - Mercredi et vendredi : 9h/12h - 14h/18h - Samedi : 9h/12h



Le petit écho de la Com'

L'eau fait partie de notre quotidien et nous devons faire attention à son utilisation.

Que ce soit pour préserver la planète ou notre porte-monnaie, il faut faire preuve de vigilance !

En moyenne, une personne consomme environ 50 m³ d'eau par an (200 m³ pour un foyer de 4 personnes).

Si votre consommation vous semble importante, il est important de vérifier que vos robinets ferment bien (pas de goutte-à-goutte) et que votre chasse d'eau ne fuit pas (faire le test de la feuille de papier toilette mise sur le bord de la cuvette et qui reste bien sèche).

Pour information, un robinet qui fuit, représente une consommation de 40 m³ /an alors qu'une chasse d'eau 220 m³ !

Dernière astuce : Vérifiez que votre compteur d'eau ne tourne pas lorsque tous les points d'eau du logement sont fermés.

Maintenant que vous avez tous les éléments en mains, soyez vigilant et à vous de jouer !

PRÉSERVONS
L'EAU

